

# Association de Gestion de la Maison des Familles

## Le Figuier



### Compte rendu du Conseil d'Administration du 27 février 2017

Présents : Anne COLLET, Céline DELAUNAY, Maria MORIER, Michèle ROY, Maryse TUDOUX, Françoise TRELLU, Paul BUSIN et Michel CARTRON,

Excusés : Anne BARRAULT, Michelle MAUGE et Martine PHILIPPE

Absents : Elisabeth CHARRIAU, Catherine LANDEAU et Laurence SOLTNER, Aurore CHARLES

#### Ordre du jour

- Point sur les travaux
  - La porte d'entrée
- Point sur les expertises
  - VMC
  - Fuites véranda
  - Climatisation
- Etude des devis
  - Marquage parking
  - Matériel informatique
  - Insonorisation ch. communicantes
  - Formation 2017 des bénévoles
- Les chiffres de l'année 2016
- La vie au sein de la Maison

Questions diverses

#### Point sur les travaux

La porte d'entrée a été remplacée le 15 février. Cette mise en place nous offre désormais de la clarté dans le couloir d'accès et a réduit considérablement les pertes de chaleur dues aux montants de l'ancienne porte très perméables aux intempéries.

Reste la serrure à changer afin que les bénévoles puissent accéder à la maison à l'aide de leur clé (*barillet plus long que l'ancien*).

## Expertises

### Fuites d'eau de la véranda

La dernière expertise du 6 février nous a démontré qu'il existait encore 3 points d'arrivée d'eau. Dès que nous aurons constaté plusieurs fuites une n<sup>ième</sup> expertise sera diligentée.

### VMC

L'entreprise SPIE a installée la VMC manquante dans la chambre pour personne à mobilité réduite le 22 février.

Reste à percevoir l'indemnité actée lors de l'expertise du 14 novembre 2016 en indemnisation des désordres causés pas l'absence de cette VMC.

### Climatisation

Une expertise de notre système de chauffage a eue lieu le 27 janvier 2017. Le rapport ne nous a pas encore été remis.

Néanmoins, nous serons sans doute amenés à revoir notre système de chauffage pour l'hiver prochain.

Cet expert en a profité pour vérifier le débit de toutes les VMC. Les débits d'air ont été relevés à 7 au lieu des 50 préconisés lors de l'aménagement de la maison.

L'entreprise SPIE doit venir faire le point sur ce sujet.

## Devis

### Le marquage au sol du parking

Le marquage est effacé ce qui induit une perte de place et d'autre part le marquage pour les PMR n'est plus aux normes.

Deux devis ont été réalisés.

Le premier par l'entreprise AXIMUM et le second par l'entreprise Allo Marquage.

Pour un travail identique le devis d'AXIMUM s'élève à 804 € et ALLO Marquage à 418,08 €.

**Avis du CA : le devis d'ALLO Marquage est approuvé**

### Matériel informatique

Le PC de la comptabilité et le portable ont besoin d'être renouvelé.

Trois devis ont été réalisés pour ses deux PC :

- l'un chez Boulanger qui s'élève à 1 328 €
- le second à la FNAC pour un montant de 1 750 €
- le 3<sup>ème</sup> chez notre prestataire informatique qui a mis en place le logiciel de la compta et celui de la gestion des résidents (*planning, factures etc.*) pour 1 885 €.

**Avis du CA : approbation pour le changement de matériel mais solliciterons un RDV avec SYNERLOG pour explication de son devis, la décision du prestataire sera prise ensuite.**

## Insonorisation chambre communicante

Nous sommes confrontés ces derniers temps à une exigence concernant nos hébergements. Ainsi les chambres qui avaient été prévues pour accueillir les fratries sont séparées par une porte coulissante qui certes laisse passer un peu de bruit mais pour lequel jusqu'à présent nous n'avions eu aucune remarque.

Un menuisier a donc étudié la faisabilité d'insonoriser celle-ci.

La seule chose réalisable est d'installer autour de cette porte des ballets et au bas de celle-ci un rail avec également des ballets afin d'empêcher le passage du bruit.

Les cloisons de part et d'autre de cette porte coulissante sont moins épaisses et donc plus perméables aux sons.

**Avis du CA : approbation pour effectuer ces travaux dont le coût est de 333 €**

## Formation des bénévoles 2017

A l'occasion du séminaire de l'association « Chantons tous contre le cancer » nous avons rencontré une psycho clinicienne qui forme les bénévoles de cette Association. Leur démarche nous a semblé correspondre à ce que nous espérons pour les bénévoles de l'AGMF.

A notre demande une proposition de formation nous a été faite et qui se déroulera sur 3 jours :

1. Prise de contact avec la Maison « Le Figuier »
2. Journée de formation pour les bénévoles sur :
  - Approfondir les connaissances dans le domaine du cancer de l'enfant
  - Permettre à chaque bénévole de mieux comprendre l'impact de la maladie sur le patient et sa famille
  - Sensibiliser aux enjeux auxquels sont confrontés les familles accueillies à la Maison mais également les bénévoles
  - Evaluer les difficultés rencontrées par les bénévoles et permettre pour chaque bénévoles d'affiner son savoir faire et son savoir être dans l'accompagnement des résidents
  - Revisiter la place du bénévole entre imaginaire et réalité, quels possibles ?

Ce séminaire permettra de réinscrire la question du sens de l'accueil et de l'accompagnement au sein de la maison des parents

3. Entretien avec les membres du bureau de la Maison « Le Figuier » sur :

- Comment accompagner et penser le recrutement des bénévoles au regard des personnes accueillies à la Maison
- Réflexion et partage d'expérience post séminaire-formation.

Cette formation a un coût non anodin de 1 900 € (*transport, hôtel, repas et présence sur 3 jours*) Néanmoins au regard de la nouvelle loi de santé et la reconnaissance des Maisons d'Accueil Hospitalière le cahier des charges précise que nos maisons doivent prévoir des formations et à ce tournant dans l'organisation et voire des futures conventions avec certains services hospitaliers nous devons d'être exemplaire sur l'accueil, l'écoute et la connaissance de nos publics accueillis mais également dans le recrutement de nos bénévoles.

## II - Organisation, fonctionnement

Chaque maison d'accueil hospitalière définit un projet d'accueil et d'accompagnement qui précise notamment la capacité d'accueil, les éventuels critères d'accès ou priorités accordées à certaines catégories de publics, les conditions d'admission, les prestations et services proposés, les contributions financières des personnes hébergées correspondant aux prestations et les conditions dans lesquelles ces contributions peuvent être modulées en fonction de la situation de ces personnes, notamment de leurs ressources. Le projet d'accueil et d'accompagnement tient compte également des conventions conclues avec des organismes gestionnaires des régimes de protection sociale de base ou complémentaires.

Elle établit un règlement intérieur qui précise en particulier les règles de vie collective et d'utilisation des équipements collectifs.

Pour mettre en œuvre ce projet, la maison d'accueil hospitalière s'appuie sur une équipe qui peut comprendre des bénévoles aussi bien que des salariés.

Le projet d'accueil et d'accompagnement comprend un volet «formation et l'accompagnement» des bénévoles et des salariés qui prévoit des actions de formations ou des modalités d'échanges et d'analyse des pratiques concernant notamment l'accueil, l'écoute, la discrétion professionnelle et la sécurité. Il précise notamment les modalités

d'accompagnement lors de l'intégration de nouveaux bénévoles, telles que des formations, un tutorat ou des interventions en binôme. Ce volet est actualisé au moins de façon triennale.

Certaines prestations proposées peuvent être assurées par des organismes extérieurs dans le cadre de conventions.

Avis du CA : cette formation semble appropriée à notre demande et est validée. Néanmoins Michel se donne jusqu'à fin avril pour trouver une formation identique avec un prestataire local.

### Les comptes 2016

Vous trouverez en annexe les comptes 2016 de la Maison « Le Figuier ».

Avis du CA : approbation des comptes

### La vie au sein de la maison

Nous devons revenir sur les conditions de vie au sein de la maison.

Comme son nom l'indique il s'agit d'une maison des familles et si nous faisons le maximum pour chacun soit bien il n'en demeure pas moins que d'une chambre à l'autre des bruits peuvent s'entendre, qu'un bébé puisse pleurer un instant, c'est la vie d'une vraie maison.

Or ces derniers temps les résidents font preuve d'une exigence sans précédent. Le voisin qui se lève, un bébé qui pleure, le radiateur fait du bruit et tous ces sujets font l'objet d'une demande de changement de chambre avec des manifestations de mécontentements.

Nous bénévoles expliqueront lors de l'arrivée des résidents notre mission et les alerteront sur les aléas qui peuvent arriver comme dans toute maison. Merci aux professionnels de relayer ces notions ce qui nous permettra de vivre plus sereinement.

La séance est levée à 19h45.

Le prochain conseil d'administration se déroulera le **mardi 6 juin 2017 à 18 heures** dans les locaux de la ligue.